

La Lomagne

Tarn et Garonnaise



Conseil Communautaire
LUNDI 12 NOVEMBRE 2018 à 18H

**Communauté de Communes de
la Lomagne Tarn-et-Garonnaise**

413, rue d'Esparsac - BP 34
82500 Beaumont de Lomagne

www.malomagne.com



Position de principe sur le refus du transfert de compétence de la base de loisirs de Beaumont de Lomagne à la Communauté de Communes de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise

- Le village de loisirs «Le Lomagnol» à Beaumont est actuellement une base communale gérée en régie municipale.
- Conformément à la loi NOTRE du 7 août 2015, une qualification de cette base de loisirs en «zone d'activité touristique», aurait pour conséquence un transfert de compétence à la Communauté de Communes.
- Cette qualification de la base de loisirs en «zone d'activité touristique», sur la base de faisceaux d'indices, pose aujourd'hui questionnement.
- **Aussi, la Communauté de Communes souhaite affirmer, par délibération, son souhait de ne pas récupérer, au titre de ses compétences obligatoires, la base de loisirs de Beaumont de Lomagne.**
- **La Communauté de Communes s'engage, par ailleurs, à accompagner la Commune dans une démarche de Délégation de Service Public (DSP). Des échanges entre les services des deux entités administratives ont eu lieu en ce sens.**



Reversement des Paris hippiques de l'hippodrome de Bordevielle à la commune de Beaumont de Lomagne

- L'article 302 bis ZG du Code Général des Impôts prévoit un prélèvement sur les sommes engagées par les parieurs. Depuis 2010, cette redevance était perçue par la Commune de Beaumont.
- Or l'article 85 de la loi de finances 2013 a modifié l'article 302 bis ZG et transféré aux EPCI la redevance sur les paris hippiques.

=> La CCLTG n'exerçant pas la compétence hippique assurée par la Commune, il est proposé le reversement du montant 2018 des paris-hippiques à la Commune de Beaumont, soit 76 532,32€.



Recrutement d'un professeur de musique contractuel en remplacement

Il est nécessaire de recruter un professeur de musique contractuel, en remplacement de David CHERIFF en arrêt maladie, pour la période du 05 au 18 novembre 2018.

Délibération de principe : **il est proposé d'autoriser le Président, pour la durée de son mandat, de recourir à des agents contractuels pour assurer le remplacement d'agents indisponibles en raison d'un congé maladie, congé annuel...**



Atelier technique Lavit

Objectifs : optimiser coûts de stockage des matériaux et améliorer logistique sur le secteur de Lavit

Coût acquisition bâtiment : 87 189 €TTC

Coût travaux (aménagements intérieurs et extérieurs) : 127 070 €HT

Coût global opération prévisionnel : 214 259 €HT (257 110 €TTC)

Demandes de subvention Etat (DETR) et Département

DEPENSES	MONTANT €HT	RECETTES	MONTANT €HT	%
Acquisition bâtiment	87 189 €	Etat (DETR) : <i>Dépenses éligibles 134 267 € (35%)</i>	46 993 €	21,93
Travaux de réfection	127 070 €	Département : <i>Dépenses éligibles 214 259 €</i>	31 858 €	14,87
		Autofinancement	135 408 €	63,20
TOTALES	214 259 €HT	TOTALES	214 259 €HT	100 %

Calendrier prévisionnel : printemps 2019

> Délibération pour autoriser le Président à solliciter les subventions Etat (DETR) et Département et approuver les plans de financements prévisionnels



Nouvel atelier technique CCLTG Beaumont

Création d'un nouvel atelier technique (siège CCLTG) : atelier actuel vétuste (fissures, sécurité et électricité non conformes...) et peu fonctionnel (gabarit engin trop important pour réparation à l'intérieur du bâtiment)...

Plan financement prévisionnel : 143 950 €HT (172 740 €TTC)

ETAT (DSIL) <i>acquis</i>	47 504 €
ETAT (DETR) <i>acquis</i>	50 382 €
Département <i>non acquis</i>	17 274 €
Autofinancement prévisionnel.....	46 064 €

Calendrier prévisionnel

Déc 2018 -janvier 2019 : consultation des entreprises

1^{er} trimestre 2019 : début travaux

Délibération ultérieure à réactualiser





Création d'une Maison de Santé Pluri-professionnelle à Lavit

- **plan de financement actualisé à acter par délibération** : subvention européenne FEADER (montant exact à noter dans le plan de financement : 199 999.98 €)
- **Information** : Entreprise GTFB (lot étanchéité) – Non exécution des travaux – Mise en demeure – Résiliation – Lancement d'une nouvelle consultation pour ce lot étanchéité



Service Public d'Assainissement Non Collectif : Opération groupée de réhabilitation des assainissements non collectifs (ANC) - tranche 2018

Pour mémoire, par délibération du 11/04/2013, la CCLTG a signé un accord cadre d'opération collective de réhabilitation des installations d'ANC avec l'Agence de l'eau Adour Garonne, pour la période 2013-2018.

L'Agence de l'Eau a validé, le 28/09/2018, les 26 dossiers de l'opération groupée de réhabilitation des ANC (tranche 2018) de la CCLTG, pour un montant d'aide de 117 000 €.

⇒ Il convient aujourd'hui pour la CCLTG de prendre une **délibération approuvant les 26 dossiers susceptibles de recevoir ces aides**. Le budget SPANC de la CCLTG percevra les aides forfaitaires de l'Agence de l'eau de 4200 € par logement réhabilité. Ces aides devront ensuite être reversées aux propriétaires concernés.



Service Public d'Assainissement Non Collectif : Opération groupée de réhabilitation des assainissements non collectifs (ANC) - tranche 2018 (suite)

Tableau récapitulatif des propriétaires des installations éligibles volontaires pour réaliser les travaux de réhabilitation -année 2018

N°	Nom, Prénom	Adresse du propriétaire	Adresse de l'ouvrage réhabilité si différente	Référence de la parcelle concernée par les travaux	Nombre de logement
1	BRAVAT Catherine	Ascot 82120 ASQUES	IDEM	AL 0140	1
2	VAYSSADE Louis	En jacquet 82500 FAUDOAS	IDEM	OB 0378	1
3	SUNE Maryse	Lieu dit Bruel 82120 GRAMONT	IDEM	ZM 0035	1
4	PECCOLO Diégo	82500 SERIGNAC	IDEM	WV 0039	1
5	FIELDES Josette	L'enclos 82500 FAUDOAS	IDEM	OB0811	1
6	THOMAS Jonathan Mark	Roujean 82500 SERIGNAC	IDEM	WK 0057	1
7	SAINCTAVIT Danielle MOMBRUN Pierre	Le Bourg 82500 LAMOTHE CUMONT	IDEM	OB 0608	1
8	DUTOURON Rémy	Migou 82500 LARRAZET	IDEM	OB 1457	1
9	FERRADOU Delphine	Nébouts 82500 ESCAZEUX	IDEM	OC 1125	1
10	SAINCTAVIT Marie Anne	Village 82500 LAMOTHE CUMONT	IDEM	OB 0256	1
11	DELMARCO Jérôme	L'Olivier 82500 ESPARSAC	IDEM	OB 0117	1
12	DREUILHE Francine	14 Route de Castelsarrasin 82120 LAVIT DE LOMAGNE	IDEM	OD0385	1



Service Public d'Assainissement Non Collectif : Opération groupée de réhabilitation des assainissements non collectifs (ANC) - tranche 2018 (suite)

Tableau récapitulatif des propriétaires des installations éligibles volontaires pour réaliser les travaux de réhabilitation - année 2018 -

N°	Nom, Prénom	Adresse du propriétaire	Adresse de l'ouvrage réhabilité si différente	Référence de la parcelle concernée par les travaux	Nombre de logement
13	THEDIE Gilbert	Entrousset Neuf 82500 BEAUMONT	IDEM	YP0008	1
14	PFLUGER Véronique	Padouenc 82500 MARIGNAC	IDEM	ZH 0074	1
15	REDON Clémence	Bordevieille 82500 BEAUMONT	IDEM	AN 0053	1
16	DAVASSE André	Hontegrive 82500 ESPARSAC	IDEM	OC 0053	1
17	CAPERAN Odette	Camare 82500 SERIGNAC	IDEM	WA 0066	1
18	CAPERAN Pierre	Engaillon 82500 SERIGNAC	IDEM	WC 0065	1
19	JULLIAN Josette	Le Cimore 82500 SERIGNAC	IDEM	WB0030	1
20	BOUE Maurice	Cournut et Perry 82500 SERIGNAC	IDEM	WV 0001	1
21	BOUE Hélène	Badie Haute 82500 SERIGNAC	IDEM	WT 0014	1
22	ATIENZA Claude	26 Route Guilhemouton 82120 LAVIT	IDEM	OA 0262	1
23	GUIRAUD Dominique	Artous 82500 SERIGNAC	IDEM	WE 0113	1
24	BOUTEVIN Karine	Courteau 82120 CASTERA BOUZET	IDEM	AI 0025	1
25	TRAININI Fabrice	Le Retrait 82500 SERIGNAC	IDEM	WM 0144	1
26	CHAMPIE Sandrine	Le Grand Bouquier 82500 BEAUMONT DE LOMAGNE	IDEM	YM 0012	1



OPAH : Etat des participations pour engagement

OPAH RR DE LA LOMAGNE TARN ET GARONNAISE

ETAT DES PARTICIPATIONS DE LA CCLTG pour engagement

RECAPITULATIF DES DOSSIERS commission finances du 6 novembre 2018

PROPRIETAIRES OCCUPANTS

Nom du propriétaire	Adresse du logement	n° dossier	Montant SUBVENTIONNABLE	Montant SUBVENTIONNE	SUBVENTION ANAH	Taux %	PRIME HABITER MIEUX PO .PB	TYPE INTERVENTION	Montant participation CCLTG	TOTAL DES SUBVENTIONS
PROPRIETAIRES OCCUPANTS										
COLOMBIE Amélie	82500 MAUBEC	82004889	53 436.00	50 000.00	25 000.00	50%		TVX LOURDS	1 750 €	28 950.00 €
			53 436.00	50 000.00			2 000.00	ENERGIE	200 €	
MORIN marie-Christine	82120 LAVIT	82004913	8 642.00	8 642.00 €	4 321.00 €	50%	864.20 €	ENERGIE	200 €	5 385.20 €
OUVRIE Guy	82500 LARRAZET	82004924	13 198.00	13 198.00 €	6 599.00 €	50%	1 319.80 €	ENERGIE	200 €	8 118.80 €
REGINAUD Anne Marguerite	82500 BEAUMONT	82004908	45 159.00	45 159.00 €	22 579.50 €	50%	1 600.00 €	ENERGIE+ TRAVAUX LOURDS	1 950 €	26 129.50 €
LOUKILI Souna	82500 BEAUMONT	82004915	41 907.00	20 000.00 €	10 000.00 €	50%	2 000.00 €	ENERGIE+ TRAVAUX LOURDS	200 €	12 200.00 €
TOTAL									4 500 €	



OPAH : partenariat Midi Habitat-Procivis prêts et avances de subvention pour propriétaires

OPAH - partenariat Midi Habitat-Procivis :

Dans le cadre de l'OPAH, le Président propose de renouveler le partenariat avec le groupe Midi-Habitat-Procivis (opérateur historique de l'accession sociale à la propriété) pour réaliser l'avance de subventions ou de prêts pour les ménages modestes et très modestes.

Au vu de sa mission sociale, Midi-Habitat-Procivis peut intervenir sous forme de préfinancement des aides publiques et/ou prêts finançant le reste à charge, sans intérêts à des propriétaires modestes.

L'enveloppe globale en termes de besoins de préfinancement en Lomagne est estimée à 228 000 € (114 000 € en 2018 + 114 000 € en 2019).

Il est proposé par délibération d'autoriser le Président à signer un nouvel avenant n°4 à la convention d'OPAH



Procès-verbal de mise à disposition des infrastructures et équipements constituant le réseau hertzien «Boucle Locale radio» de la CCLTG au Syndicat mixte Tarn-et-Garonne Numérique

- En vertu de sa compétence « établissement et exploitation d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques », la Communauté de Communes a procédé, depuis 2007, au déploiement d'un réseau hertzien dit «Boucle Locale radio» afin de résorber les zones non desservies par le haut débit sur son territoire.
 - Par délibération du 15 décembre 2015, la CCLTG a décidé d'adhérer au syndicat Mixte « Tarn-et-Garonne Numérique », pour l'exercice de cette compétence, et en a validé les statuts ;
- ⇒ **Il convient donc aujourd'hui par délibération d'acter le procès-verbal de mise à disposition du réseau hertzien de la CCLTG au syndicat Tarn-et-Garonne Numérique.** La CCLTG met à disposition du syndicat, l'ensemble des biens, équipements constituant son réseau hertzien, ainsi que les droits et obligations qui leur sont attachés.



Approbation d'une convention pour la mise à disposition d'un broyeur mobile de végétaux de la CCLTG

- Dans le cadre de l'exercice de ses compétences, la Communauté de Communes de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise dispose d'un broyeur de végétaux.
- Ce broyeur n'étant pas utilisé de manière quotidienne par ses services, la Communauté de Communes accepte de mettre à disposition de ses Communes membres et des Syndicat auxquels elle adhère, un broyeur aux conditions et selon les modalités fixées par la convention.

=> Il est proposé d'approuver par délibération la convention type de mise à disposition du broyeur à ses communes membres et aux Syndicats auxquels elle adhère ;



Délégation au Président pour signer convention n'ayant pas d'incidence budgétaire

Convention de servitude ENEDIS/CCLTG (ZA de Bordevieille, Maisons de santé Beaumont, ...)

Proposition de délibération donnant délégation au Président pour signer, pour le compte de la Communauté de Communes, toute convention n'ayant pas d'incidence budgétaire



Hôtel d'entreprise ZA Bordevieille Beaumont : révision du coût de location du grand atelier

Il est proposé de convenir d'une fourchette de coût de location du grand atelier (580 m²) :

minimum de 1000 €HT/mois - maximum 1600 €HT/mois

(0€ de provision pour charges) afin d'optimiser l'occupation de l'immobilier d'entreprises

Il est proposé d'approuver par délibération la révision du coût de location du grand atelier



Questions diverses

Achat du chargeur télescopique prévu au BP 2018 : 72 500 €HT
(SARL FREJABISE – CLASS)

Ancienne Maison de retraite de Larrazet : démarche de vente à engager

Plan de commercialisation Hôtel d'entreprises : en cours

Recrutement de Monsieur Nicolas VAILLANT suite au départ de Monsieur Laurent TARRIBLE.

Arrêté de délégation de signature du Président a été donné à la DGS
pour un certain nombre d'actes.

Report du transfert de compétence « eau et assainissement » à la CCLTG du 1er/01/2020 au 1er /01/2026 : 6 communes ont délibéré à ce jour (Beaumont, Cumont, Escazeaux, Lachapelle, Saint Jean, Vigueron)